



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide de la relation École-Entreprise en Île-de-France

ENTREPRISES

■ ■ ■ Introduction	3
■ ■ ■ La relation École-Entreprise, dans le cadre du parcours Avenir et des heures dédiées à l'orientation	6
■ ■ ■ Un guide à destination des entreprises	8
■ ■ ■ Les actions clés des entreprises pour l'école :	9
1. Les actions au bénéfice des élèves	9
1. Faire visiter votre entreprise à des élèves	9
2. Apporter des témoignages de vécus professionnels	10
3. Accueillir des stagiaires de classes de 3 ^e	11
4. Accueillir des stagiaires de la voie professionnelle : CAP, bac professionnel et BTS	12
5. Accueillir des jeunes en alternance (ou apprentissage)	13
6. Accompagner des élèves par le mentorat	15
7. Accompagner des projets collectifs en collège et lycée	16
2. Les actions au bénéfice des personnels éducatifs	17
8. Faire visiter votre entreprise à des acteurs éducatifs	17
9. Organiser des périodes d'immersion pour les personnels éducatifs	19
3. S'engager dans la durée	21
10. Adapter les formations aux besoins des entreprises : les colorations de diplômes et Formations Complémentaires d'Intérêt Local (FCIL)	21
11. S'engager pour une filière d'activité d'avenir, avec les Campus des Métiers et Qualifications (CMQ)	23
12. S'engager dans un territoire, avec les Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) ..	25
13. Mettre des professionnels de votre entreprise à disposition des académies : Ingénieurs pour l'Ecole (IPE) et Conseillers Ecole - Entreprise (CEE)	28
14. Formaliser un partenariat avec l'Education nationale	29
■ ■ ■ Les temps forts de la relation École-Entreprise	30
■ ■ ■ Vos points de contact en Île-de-France	32

La région académique Île-de-France comprend les académies de Paris, Versailles et Créteil. Ce rapprochement des trois académies découle de l'application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, avec la création de 17 régions. La région académique Île-de-France a fait du rapprochement entre éducation et économie l'une de ses priorités. En effet dans la perspective du plan « France 2030 », les finalités de la relation École-Entreprise - l'orientation, la formation et l'insertion professionnelles - sont au cœur des préoccupations des trois académies. L'objectif est ainsi de préparer les jeunes franciliens aux évolutions économiques, sociologiques et écologiques à venir. Dans cette perspective les partenariats avec les acteurs économiques, la Région Île-de-France, l'Onisep et la DRIETS sont déterminants.

Les trois finalités de la relation École-Entreprise

► L'orientation

La réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et la loi « Avenir professionnel » ont inscrit un temps dédié à l'orientation dans la grille horaire des élèves, au collège et au lycée (toutes voies confondues). En 2022-2023, l'expérimentation dans le cadre de l'un des trois axes du parcours Avenir d'une demi-journée de découverte des métiers, dans environ 10% de classes de 5^e, conforte ces mesures, en projetant une généralisation de ce temps dans tous les collèges à la rentrée 2023. Dans les lycées, comme dans les collèges, les acteurs économiques ont ainsi l'occasion d'informer les jeunes et les équipes éducatives sur leurs métiers et leurs organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organisations publiques, d'associations ou de fondations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces acteurs du monde économique peuvent ainsi déconstruire certains préjugés, échanger autour des compétences actuelles, futures et encourager l'ambition des jeunes. Ils contribuent ainsi aux côtés des équipes éducatives, à donner des clés de compréhension du monde dans lequel les élèves et les étudiants vont travailler, s'épanouir, s'investir, monter des projets, entreprendre collectivement et individuellement.

► La formation

La formation, en particulier la formation initiale dans la voie professionnelle, en voie scolaire ou en apprentissage, a besoin d'une relation Éducation-Économie solide, car la formation des jeunes se fait en alternant cours et périodes de formation en entreprise. Dans ce cadre, le tuteur en entreprise, ou le maître d'apprentissage, joue un rôle clé avec l'enseignant référent, pour identifier les activités de l'élève ou de l'apprenti. Il participe à l'acquisition de compétences métiers et comportementales, ainsi qu'à l'évaluation des jeunes. La formation continue des adultes, à travers l'action des Greta,* et son réseau d'entreprises partenaires, permet de répondre aux besoins des entreprises en assurant une formation tout au long de la vie aux compétences métiers d'aujourd'hui et de demain. La relation Éducation-Economie est au cœur des formations proposées par le réseau des Greta et doit faciliter les synergies entre la formation initiale et la formation continue.

► L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des jeunes est facilitée par ces relations construites durablement entre professionnels de l'éducation et du monde économique, car elles permettent à chacun de faire la transition entre sa scolarité et sa vie professionnelle, pour se projeter dans l'avenir et réussir son entrée dans la vie active.

La relation École-Entreprise étant au service de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelles, ce sont deux délégations de région académique, la DRAFPIC et la DRAIO qui ont besoin de ce rapprochement entre acteurs éducatifs et acteurs économiques pour répondre aux besoins des élèves, des familles et des équipes pédagogiques.

L'action des délégations de région académique avec leurs partenaires

► Les délégations concernées par le rapprochement Éducation-Économie

La délégation régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) et la délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) agissent aux côtés des acteurs économiques, de la Région Île-de-France, de l'Onisep Île-de-France, et de la DRIEETS, principaux partenaires de la relation École-Entreprise.

La délégation de région académique à l'information et l'orientation (DRAIO) regroupe les services académiques d'information et d'orientation des 3 académies. Elle a pour fonction de coordonner et d'harmoniser, d'impulser et d'accompagner les politiques éducatives d'orientation, d'affectation, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

La délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) met en œuvre et coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle, en intervenant dans la formation initiale sous statut scolaire, la formation initiale par la voie de l'apprentissage, et la formation professionnelle continue des adultes en s'appuyant sur le réseau des Greta. Cette délégation, coordonne la relation École-Entreprise, avec des équipes dédiées au sein de chaque académie. Lorsqu'une entreprise ou toute autre organisation (organisation publique, association, fondation) souhaite mobiliser des acteurs éducatifs pour mener des actions, elle peut s'adresser à la DRAFPIC à travers trois « portes d'entrée » :

- les missions académiques éducation économie, pour planifier et coordonner des actions en académie et/ou en région académique (*contacts page 34*)
- les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) pour trouver des réponses au sein des filières (*carte page 27*)
- les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) pour agir sur un bassin d'éducation ou un bassin d'emploi (*carte page 29*)

Dans les missions académiques éducation économie, les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via des guichets académiques (*adresses mails page 34*)

► Les partenaires de la région académique Île-de-France sur le champ de la relation École-Entreprise

La Région Île-de-France

Depuis la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région Île-de-France a la responsabilité de l'information sur les formations et les métiers auprès des élèves, des étudiants et des apprentis. Dans ce cadre, la Région Île-de-France :

- a créé Oriane, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, le 1^{er} janvier 2023, pour garantir à tous les franciliens un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle. L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et de redirection. Oriane porte l'ambition d'être le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie en répondant à toutes les interrogations des Franciliens concernant l'orientation, avec notamment le numéro vert gratuit « Orientation pour tous » (*site et numéro en page 34*)
- organise à travers l'espace pro du portail Oriane.info, la mise en relation des collèves et des lycées avec des partenaires labellisés qui proposent des offres d'intervention sur les formations et les métiers en établissement ou à distance, afin d'animer les heures dédiées à l'orientation dès la quatrième

- développe des partenariats via le dispositif « Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise » afin de permettre aux lycéens franciliens d'acquérir les codes du monde de l'entreprise, la connaissance et la compréhension de son fonctionnement (intervention de professionnels au sein des établissements, visites d'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat,...).
- soutient les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) et les Comités locaux École-Entreprise (CLEE)
- propose à chaque lycée, à travers le budget d'autonomie éducative francilien (BAEF), de pouvoir conduire des actions éducatives correspondant à ses spécificités et à ses besoins. Les projets ne font pas l'objet d'une validation préalable mais doivent s'inscrire dans les priorités définies par la Région parmi lesquelles : le lien avec les entreprises, l'information à l'orientation, la lutte contre le décrochage scolaire...
Information : <https://lycees.iledefrance.fr/budget-dautonomie>

L'Onisep Île-de-France est l'une des 17 directions territoriales de l'Onisep, opérateur public qui a pour mission de délivrer des informations sur les activités professionnelles, les formations et d'accompagner les familles et les équipes éducatives via des outils et des dispositifs permettant d'acquérir la compétence à s'orienter tout au long de la vie. Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En cohérence avec la politique régionale sur l'information à l'orientation, et en lien avec les services académiques d'information et d'orientation de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de sa région pour renforcer l'aide à l'orientation. (*Site et adresses mails en page 34*)

La Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) est un acteur incontournable pour le développement de l'apprentissage ; l'objectif étant d'atteindre un million d'apprentis en France en 2027. La DRIEETS Île-de-France anime le réseau francilien des acteurs de l'apprentissage qui compte parmi ses membres : la région académique, la région Île-de-France, les OPCO**, la DRIAFF***, le Service Public de l'Emploi****. Constitué en juillet 2021, ce réseau a comme finalités de favoriser l'interconnaissance, mutualiser les savoirs, coordonner les actions, et capitaliser les connaissances partagées dans le but d'améliorer la coordination des efforts de chacun dans la durée.

* Un Greta est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes

**Les OPCO, opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation

*** La DRIAFF est la direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAFA) est un service déconcentré du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, spécifique à la région Île-de-France.

**** Le service public dans les territoires comprend les représentants de l'État et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

► Plus d'informations sur le site de la région académique : <https://www.ac-paris.fr/RAIDF>

LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE, DANS LE CADRE DU PARCOURS AVENIR ET DES HEURES DEDIEES À L'ORIENTATION

DES JEUNES MOTIVÉS ET PRÉPARÉS

Pour votre entreprise, disposer des bonnes compétences au bon moment est un enjeu de premier plan. Il est essentiel que les jeunes soient motivés et qu'ils aient choisi le métier dans lequel ils s'engagent.

Éclairer chaque élève dans la construction de son parcours d'orientation scolaire et professionnelle et dans le développement de ses talents est ainsi un défi considérable, que l'école et les entreprises doivent relever ensemble pour préparer les jeunes à s'insérer sur le marché du travail, mais également à exercer leur rôle citoyen.

UNE ÉCOLE QUI BOUGE : LE PARCOURS AVENIR ET LES HEURES DEDIEES A L'ORIENTATION

Pour se préparer à un monde professionnel en constante évolution et afin de devenir des citoyens pleinement engagés dans la société de demain, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure. Plusieurs dispositifs permettent l'acquisition de ces repères

→ Le parcours Avenir :

<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

Conçu comme une ouverture culturelle, ce parcours s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel, quel que soit leur projet d'orientation. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Il doit ainsi permettre à chaque élève :

- De découvrir le monde économique et professionnel ;
- De développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- D'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement, le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives, dans le cadre de tous les enseignements disciplinaires, mais également de temps spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

Dans le cadre du parcours Avenir et en lien avec le projet d'établissement, le chef d'établissement, les inspecteurs et les équipes peuvent mobiliser les partenariats mis en place dans leur région académique, mais également les CLEE et les CMQ pour organiser **une demi-journée découverte des métiers**, à partir de la 5^e. Ils peuvent par ailleurs utiliser l'ensemble des ressources et des outils diffusés pour accompagner la mise en place de l'orientation en 4^e et 3^e, en particulier les ressources de l'Onisep destinées aux équipes éducatives et disponibles sur les plateformes Etincel et Folios ainsi que les ressources proposées par la région Île-de-France.

→ L'horaire dédié à l'orientation au collège et au lycée

Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, c'est les préparer à faire des choix de formation et leur donner les repères et outils pour qu'ils puissent s'adapter aux évolutions du monde du travail et trouver leur place en fonction de leurs talents et de leurs aspirations.

L'horaire dédié à l'orientation dès la classe de 4^e vise à mieux accompagner les élèves dans l'élaboration progressive de leurs choix d'orientation.

L'accompagnement à l'orientation est intégré dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation aux différents niveaux :

- au collège : 12 heures annuelles en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième ;
- au lycée général et technologique : 54 heures annuelles en lycée général et technologique ;
- en voie professionnelle sous statut scolaire : 265 heures sur trois années. En classe de terminale professionnelle, les élèves vont choisir de suivre soit le module de préparation à l'insertion professionnelle, soit le module de préparation à la poursuite d'études selon le projet de l'élève.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Pour réussir, ce parcours doit mobiliser les équipes éducatives des collèges et lycées mais également les entrepreneurs, dirigeants, salariés et collaborateurs du monde professionnel dans toute leur diversité : secteur marchand, secteur public ou encore économie sociale et solidaire.

Tout au long du parcours de l'élève, la participation des entreprises est essentielle. Elle va permettre de concrétiser et de consolider les acquis de chacun au travers d'actions co-construites avec les équipes pédagogiques.

S'engager pour les collégiens et les lycéens, c'est aussi un levier important pour développer autrement la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, favoriser leur intégration dans le tissu local ou encore valoriser leurs équipes en leur offrant l'opportunité d'apporter conseils, compétences et expertises auprès des jeunes.



DONNER À TOUS LES ACTEURS DES ENTREPRISES, LES CLÉS DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE

Les entreprises ont aujourd'hui conscience de la nécessité de s'engager pour préparer au mieux les jeunes au marché du travail, en appui du système éducatif. Il n'est toutefois pas toujours facile pour elles, de savoir comment agir concrètement et être utiles aux élèves et aux équipes éducatives.

Ce guide a été conçu pour répondre à cette préoccupation et faciliter l'implication auprès des jeunes de tous les acteurs des entreprises - dirigeants, collaborateurs, entrepreneurs, indépendants, représentants d'organisations professionnelles syndicales et patronales, ... - aux côtés de l'ensemble des professionnels concernés du monde éducatif - professeurs, chefs d'établissement, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, inspecteurs, directeurs de centre d'information et d'orientation, chargés de mission école-entreprise, psychologues de l'éducation nationale,...

Que votre entreprise soit industrielle, artisanale, commerciale ou de service, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, que vous apparteniez au secteur public, privé, au domaine de l'économie sociale et solidaire, et notamment associatif, ce guide a été fait pour vous !

→ Des exemples d'actions

En vous offrant des entrées par type d'activités, ce guide souhaite vous permettre de :

- mieux appréhender les actions que vous pouvez conduire auprès des élèves et au contact des équipes éducatives
- identifier les interlocuteurs auxquels vous adresser pour bâtir, avec les établissements scolaires, des projets qui répondent à vos besoins et enjeux.

UN GUIDE NON EXHAUSTIF ET EN CONSTRUCTION PERMANENTE

Ce guide n'a pas de prétention d'exhaustivité. Il a vocation à être régulièrement mis à jour pour promouvoir de nouveaux types d'actions au bénéfice des élèves.

Si vous voulez connaître les partenaires économiques proposant des actions en Île-de-France, vous pouvez vous adresser aux points de contact École-Entreprise de votre académie :

- ▶ Académie de Créteil (94,93,77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

1. LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES

ACTION 1 : FAIRE VISITER VOTRE ENTREPRISE À DES ÉLÈVES

OBJECTIFS

Organiser une visite de son entreprise est un moyen efficace pour permettre aux élèves de connaître, par l'observation directe, la réalité des métiers et du monde professionnel.

Cela contribue à l'élargissement de l'horizon des jeunes et les aide à choisir leur parcours d'orientation, à la fois scolaire et professionnel.

MODALITÉS

➔ Vous accueillez pour quelques heures dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail, des collégiens ou des lycéens (par petits groupes ou classes entières) en présence d'un ou plusieurs enseignants.

Ces visites peuvent être organisées tout au long de l'année scolaire ou pendant les temps forts de la relation Ecole-Entreprise qui présentent l'avantage d'être bien identifiés par les équipes éducatives : semaine Ecole-Entreprise, semaine de l'industrie, semaine des lycées professionnels, semaine de l'économie sociale et solidaire, ... (cf. page xx « Les temps forts de la Relation Ecole-Entreprise »)

➔ Depuis quelques années, des modalités originales et innovantes de découverte active des entreprises se développent, et notamment :

- l'accueil d'élèves chargés de concevoir un reportage sur un des métiers de l'entreprise visitée ;
- des speed-meetings permettant aux jeunes d'être mis en contact avec de nombreux collaborateurs de l'entreprise ;
- des programmes de classes en entreprise qui permettent à des classes entières d'être accueillies en entreprise avec la mise en place d'ateliers ludiques diversifiés.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32



ACTION 2 : APPORTER DES TÉMOIGNAGES DE VÉCUS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

Les témoignages d'entrepreneurs ou de professionnels en établissements sont essentiels afin d'éclairer les jeunes dans la construction de leurs projets de vie.

Ils les aident en particulier à :

- Découvrir des métiers et différents parcours de formation ;
- Appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- Comprendre le sens et l'utilité d'une bonne maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- S'ouvrir sur de nouveaux horizons et de nouvelles ambitions.

Selon vos expériences personnelles, ces moments de rencontre avec les élèves peuvent également donner l'occasion de :

- Promouvoir la mixité filles-garçons et l'égalité des chances en luttant contre les stéréotypes et l'autocensure ;
- Eveiller des vocations pour des filières dont les jeunes se détournent, en transmettant votre passion (ex. industrie, métiers scientifiques et techniques) ;
- Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre.

MODALITÉS

Différentes formes d'engagement sont possibles :

Des professionnels qui peuvent venir d'horizons divers (entrepreneurs, artisans, salariés ou acteurs de l'économie sociale et solidaire) interviennent dans les classes de collèges et lycées afin de présenter leur profession, leur parcours de vie, les études qui les ont amenés à exercer ce métier, la réalité du monde du travail et de ses codes.

Les témoignages sont en règle générale organisés :

- soit de manière ponctuelle et individuelle, devant une ou plusieurs classes ;
- soit de manière collective, à l'occasion de forums des métiers.

Dans tous les cas, les interventions doivent être préparées en amont avec l'enseignant.

Une modalité nouvelle de témoignages se développe depuis peu, par l'intermédiaire de plateformes en ligne de mises en relation et d'échanges directs entre professionnels et élèves.

Ce dispositif présente l'avantage de permettre un engagement moins contraignant des professionnels qui peuvent s'investir à des horaires plus souples.

Des interventions sont également possibles dans le cadre de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, créée pour permettre à l'école de trouver parmi les forces de la société civile, des personnes qui s'engagent aux côtés des équipes éducatives pour la promotion des valeurs de la république.

Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'y engager bénévolement et sont ainsi sollicités par les établissements scolaires. La réserve citoyenne est ouverte à toutes les personnes majeures sur la base d'un engagement individuel.

Faire appel à un réserviste : <http://www.lareservcitoyenne.fr>

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32**

OBJECTIFS

La période d'observation en milieu professionnel, plus communément appelée stage de 3^e, est l'activité de la relation Ecole-Entreprise la plus connue du grand public. Ses objectifs ne sont en revanche pas toujours bien compris.

L'objectif de cette séquence d'observation n'est pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalidier une hypothèse d'orientation professionnelle (le « métier que tu veux faire plus tard »), que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- Le monde économique et professionnel (entreprise, administration, association) ;
- Un environnement très différent du milieu scolaire ;
- Les réalités concrètes du travail, déconstruisant certains préjugés ;
- Les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

MODALITÉS POSSIBLES

Vous accueillez et encadrez un élève ou un groupe d'élèves de 3^e dans votre organisation (cf. stages collectifs de la gendarmerie), sans la présence directe d'un membre de l'équipe éducative.

Durée : 5 jours, programmés entre octobre et avril

De bonnes pratiques se sont, au fur et à mesure des années, développées. Celles-ci sont essentielles en vue de renforcer l'intérêt pédagogique de la période d'observation en milieu professionnel et peuvent amener les équipes éducatives à solliciter les tuteurs de stage :

- Avant le stage, pour un échange avec l'équipe pédagogique sur les objectifs et le déroulement du stage, ou pour une intervention de sensibilisation aux codes de l'entreprise en classe ;
- Après le stage, pour participer à un jury devant lequel l'élève présentera oralement son rapport ou à toute autre forme de restitution (récits, reportages, mises en scène).

Dans les lieux qui le permettent, il est recommandé de programmer un parcours de découverte des différentes composantes de votre entreprise, se déployant sur les cinq jours du stage. Ou encore, il est également possible de s'associer avec d'autres entreprises pour que le stage donne aux jeunes l'opportunité de découvrir plusieurs environnements professionnels et types d'activité.

Les conditions d'encadrement des élèves en stage doivent être précisées dans une convention signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel, et les parents. Les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations, sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers non autorisés aux mineurs par le Code du travail.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32

ACTION 4 : ACCUEILLIR DES STAGIAIRES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : CAP, BAC PROFESSIONNEL ET BTS

OBJECTIFS

L'accueil des élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP) fait partie intégrante de la formation. Ces périodes de formation jouent un rôle clé dans la définition du projet professionnel des élèves et dans le succès de leur insertion dans l'emploi.

Elles sont obligatoires en CAP, baccalauréat professionnel et BTS.

Le rôle de l'entreprise est primordial dans le sens où l'élève y acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme et qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

MODALITÉS

La durée de ces périodes de formation professionnelle en entreprise varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée.

- ▶ CAP entre 1 et 3 années : de 5 à 14 semaines.
- ▶ Baccalauréat professionnel sur 3 années : 18 à 22 semaines.
- ▶ BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en 1 ou 2 années : de 8 à 16 semaines.

Une préparation pédagogique

Le professeur référent définit avec le responsable de l'organisme d'accueil les modalités de déroulement de l'immersion en entreprise et les tâches qui seront confiées à l'élève. L'entreprise désigne de son côté un tuteur de stage.

La préparation pédagogique de la période de formation en milieu professionnel concerne à la fois :

- l'élève, accompagné par l'équipe pédagogique dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel ;
- la structure d'accueil, informée par l'établissement scolaire sur les caractéristiques de la formation suivie par l'élève et sur les objectifs de la période de formation en milieu professionnel.

Un suivi pédagogique

Le suivi des élèves par leurs professeurs pendant leur période de formation en entreprise est obligatoire. L'accompagnement pendant la période de formation en milieu professionnel est assuré par l'enseignant référent.

Une convention de stage obligatoire précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève. Elle est signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise et l'élève.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32

ACTION 5 : ACCUEILLIR DES JEUNES EN APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Miser sur l'apprenti, c'est permettre à une entreprise de répondre à un besoin présent et de préparer à moyen terme le recrutement d'un salarié formé et familiarisé avec l'organisation d'accueil.

Les lycées professionnels forment des apprentis dans ses Unités de Formation d'Apprentis.

L'objectif de la région académique Île-de-France est d'augmenter le nombre d'apprentis dans tous les lycées professionnels des académies de Paris, Créteil et Versailles.

MODALITÉS

► Formation alternée en établissement d'enseignement et en entreprise

La formation par alternance correspond à une des voies de formation. Elle intègre l'acquisition d'une expérience dans une entreprise privée ou un organisme public, et une formation académique dans un établissement d'enseignement (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, établissement public agricole, école supérieure spécialisée, ou université).

Cela se traduit :

- soit par la création de classes dédiées à des apprentis au sein du lycée professionnel,
- soit par l'organisation de classes dites à publics mixtes, car elles accueillent des apprentis sous contrat d'apprentissage et des élèves en formation initiale qui eux réalisent des stages (PFMP) en entreprise.

Il est possible d'être apprenti après la classe de 3^e, pour préparer un CAP ou un bac professionnel, ou pendant ses études supérieures après un baccalauréat professionnel, technologique ou général. En effet, peuvent être préparés en apprentissage les BTS, les BUT, les licences professionnelles, les master d'écoles spécialisées (commerce, ingénieur...) ou des universités.

► Signature d'un contrat de travail (apprentissage) avec l'apprenti

Il est à durée déterminée (de six mois à trois ans) ou indéterminée.

Il existe deux types de contrat de travail en alternance :

- Le contrat d'apprentissage pour des jeunes de 15 à 29 ans, et plus sur dérogation (travailleur reconnu handicapé, ou créateur/repreneur d'entreprise dans une profession réglementée),
- Le contrat de professionnalisation sans limite d'âge dans le cadre de la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

L'apprenti est à la fois élève et salarié. Il bénéficie d'une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic variant en fonction de son âge; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat.

► Désignation d'un maître d'apprentissage

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur dénommé « Maître d'apprentissage ». Sa mission est de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé par l'apprenti. Il peut encadrer deux apprentis au maximum. Le maître d'apprentissage doit disposer soit d'un titre ou d'un diplôme au moins égal à celui préparé, ainsi qu'une expérience professionnelle de 2 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre, soit une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti. Il assure la liaison avec le Centre de Formation d'Apprentis.

POUR DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Les académies d'Île-de-France développent l'apprentissage par l'intermédiaire de leurs centres de formation académiques.

Toute entreprise désireuse d'embaucher un ou plusieurs apprentis peut s'adresser au CFA académique de son choix :

- CFA académie de Versailles (78,91,92,95) : <https://cfa-academie-versailles.fr>
- CFA académie de Paris (75) : <https://www.ac-paris.fr/minihome/dafpic-apprentissage-cloned-124202>
- CFA académie de Créteil (77,94,93) : [CFA académie de Créteil](#)

Il est possible, en lien avec la DRAFPIC (Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue), de créer au sein d'un ou plusieurs lycées professionnels des trois académies, des classes dédiées pour certaines entreprises.

- Contact DRAFPIC : ce.drafpic@region-academique-idf.fr
- Mode d'emploi de l'apprentissage : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>
- Organisation des enseignements en apprentissage : <https://eduscol.education.fr/pid33028/organisation-des-enseignements.html>
- Pour bénéficier d'aides à l'embauche de contrats d'apprentissage : www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32



ACTION 6 : ACCOMPAGNER DES ÉLÈVES PAR LE MENTORAT

OBJECTIFS

Promouvoir les talents, notamment des jeunes issus de milieux défavorisés à l'école puis dans la vie active, est un défi constant pour le système éducatif. Le mentorat (désigné aussi parfois sous les termes de parrainage ou de tutorat) vise à aider des jeunes à construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leurs envies et de leur potentiel, dans une optique d'ascenseur social et de promotion de l'égalité des chances ou encore de lutte contre le décrochage scolaire.

MODALITÉS POSSIBLES

Nécessitant pour être efficace la construction d'une relation de confiance entre un professionnel et un jeune, le mentorat est un engagement dans la durée reposant sur des échanges réguliers, complétés de points occasionnels avec les responsables pédagogiques et/ou la famille du jeune.

Les responsabilités vis-à-vis du jeune accompagné sont, en règle générale, les suivantes :

- Le conseiller dans la construction de ses choix d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, en l'aidant à se libérer de toute forme d'autocensure ;
- Partager avec lui son expérience professionnelle et son parcours au sein du système éducatif ;
- Le familiariser avec le monde de l'entreprise ;
- Lui ouvrir son réseau professionnel.

Des actions alternatives, plus légères et ponctuelles, de tutorat de petits groupes d'élèves ou de classe sont également possibles. Elles prennent souvent la forme d'ateliers thématiques, avec un objet déterminé :

- Aide à la rédaction de CV et à la recherche de stage ou d'emploi ;
- Sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- Préparation au premier entretien professionnel et exercices de simulation (stage, embauche)

► **Pour devenir mentor : dispositif national 1 jeune 1 mentor :**

<https://www.1jeune1mentor.fr/>

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32**

ACTION 7 : ACCOMPAGNER DES PROJETS COLLECTIFS EN COLLÈGE ET LYCÉE

OBJECTIFS

Les projets permettent à des élèves de la classe de 4^e à la terminale, de :

- Développer leur esprit d'initiative et leur autonomie ;
- Explorer le monde économique de manière active et concrète ;
- S'initier au travail en équipe, à la prise de décision, à la gestion de projet ;
- Réfléchir autrement à leur orientation scolaire et professionnelle.

C'est aussi l'occasion de mettre en application et de rendre concrets les enseignements scolaires : mathématiques (gestion comptable), français (administratif), arts plastiques (communication), économie- gestion (création et reprise d'activité) ...

MODALITÉS

Plusieurs modalités sont possibles mais le point commun entre toutes, est le fait de s'engager pour :

- Transmettre aux jeunes sa passion, les coacher, leur donner de l'énergie ;
- Tisser des liens pérennes et utiles avec des jeunes et leurs professeurs ;
- Participer à l'émergence de jeunes talents et leur permettre de développer leur potentiel ;
- Diffuser une culture d'entreprise responsable et citoyenne.

► Création d'une association ou d'une entreprise au collège ou au lycée

Classes concernées : de la classe de 4^e à celle de terminale.

Dans le cadre de l'établissement scolaire, vous pouvez accompagner un enseignant avec ses élèves dans la création d'une association ou d'une entreprise, réelle ou fictive.

Vous pouvez encadrer, sur tout ou partie d'une année scolaire, des élèves devenus des entrepreneurs en herbe dans les différentes étapes de leur projet : idée, étude de marché, organigramme... voire, dans certains cas, conception, production, mise en service, commercialisation.

Vous pouvez être présenté par l'enseignant qui vous accueille comme un parrain ou une marraine issu(e) du monde professionnel, qui vient apporter ses connaissances, ses compétences et son expérience du monde de l'entreprise à ses élèves.

► Réalisation d'un chef d'œuvre dans la voie professionnelle

Le chef d'œuvre concerne tous les élèves de CAP au bac professionnel, apprentis ou scolaires. Il désigne une réalisation individuelle ou collective qui permet d'exprimer ses talents en mobilisant plusieurs disciplines. Vous pouvez, en tant qu'acteur économique apporter votre soutien à travers des réponses à des interviews, des conseils, l'organisation de rencontres avec des collaborateurs de votre entreprise...

Exemples de chefs d'œuvre : création d'une entreprise virtuelle, conception d'un produit, d'un site internet, organisation d'un événement...

► Réalisation d'un projet dans la voie technologique

Dans la voie technologique, la réalisation d'un projet permet d'apprendre en se confrontant à la réalité d'une organisation. Il offre une opportunité à l'élève d'agir concrètement dans la résolution d'un problème au sein d'une organisation qui peut être la vôtre.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32**

2. LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES ACTEURS ÉDUCATIFS

ACTION 8 : FAIRE VISITER VOTRE ENTREPRISE À DES ACTEURS ÉDUCATIFS

OBJECTIFS

Les chefs d'établissement, les inspecteurs, les enseignants - et notamment les professeurs principaux, les directeurs délégués aux formations professionnelles et techniques des lycées professionnels ou encore les psychologues de l'éducation nationale sont souvent les premiers interlocuteurs au sein du système éducatif pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leur avenir professionnel. Une bonne connaissance du monde de l'entreprise leur est donc très utile.

Pour les professeurs de technologie en collège et les professeurs de lycée professionnel, il s'agit également d'une opportunité d'approfondissement et d'actualisation de leurs connaissances et compétences disciplinaires.

En leur ouvrant les portes de votre structure, vous pouvez soutenir les professeurs quelle que soit leur voie d'enseignement (générale, technologique ou professionnelle) dans l'accomplissement de leurs missions, et agir ainsi au bénéfice de l'ensemble des élèves qu'ils accompagnent.

Ce moment privilégié de rencontre et d'échange est notamment l'occasion de :

- Faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique au travers de la rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;
- Mieux faire connaître les parcours et métiers, leurs atouts et exigences, permettre aux acteurs de l'éducation de mieux appréhender la réalité des métiers et leur évolution ;
- Permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences mobilisées au quotidien : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- Lutter contre les stéréotypes réciproques : les visites d'entreprises favorisent une meilleure compréhension mutuelle entre monde économique et monde de l'éducation, et permettent de dépasser les idées reçues ;
- Identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.

MODALITÉS

L'entreprise accueille un ou plusieurs professeurs.

Durée : entre 2 heures et une journée, à convenir en fonction de la taille de l'entreprise et la disponibilité de chacun.

► POUR PROPOSER DES IMMERSIONS OU DES VISITES D'ENTREPRISE POUR DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Pour construire des programmes de visite ou des immersions en entreprise, il est possible de contacter le Centre d'Etudes et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP) et les Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) des trois académies.

Le CEFPEP est un service positionné à la direction générale de l'enseignement scolaire
L'équipe du CEFPEP est joignable : cefpep@education.gouv.fr

Les EAFC peuvent être contactées :

- ▶ EAFC de Créteil : <https://www.ac-creteil.fr/edito/eafc>
- ▶ EAFC de Paris : <https://www.ac-paris.fr/ecole-academique-de-la-formation-continue-122671>
- ▶ EAFC de Versailles : <https://www.ac-versailles.fr/eafc>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32



ACTION 9 : ORGANISER DES PÉRIODES D'IMMERSION POUR LES PERSONNELS ÉDUCATIFS

OBJECTIFS

L'accueil en entreprise d'acteurs éducatifs, vise à renforcer leur connaissance du monde économique et ainsi les appuyer dans leur mission d'accompagnement des élèves.

Ce moment privilégié de rencontre permet de :

- Faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique au travers de la rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;
- Mieux faire connaître vos parcours et vos métiers : présenter votre parcours de formation et votre profession, ses atouts comme ses exigences, permettra aux acteurs de l'éducation de mieux appréhender la réalité des métiers ;
- Permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences que vous mobilisez au quotidien : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- Lutter contre les stéréotypes réciproques ;
- Identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.

Les périodes d'immersion présentent l'avantage considérable de donner un temps accru à l'enseignant pour appréhender l'organisation, le fonctionnement interne et échanger avec les professionnels de l'entreprise.

Bien souvent, c'est aussi l'opportunité de nouer des partenariats plus durables entre l'établissement scolaire et l'entreprise.

MODALITÉS

Il est possible d'accueillir des acteurs éducatifs dans le cadre de leur formation initiale.

Durée : en règle générale, entre un jour et une semaine, à convenir en fonction des besoins et contraintes de chacun.

Visites croisées acteur éducatif/professionnel

Le principe consiste à accueillir un acteur éducatif une demi-journée dans votre entreprise et être en retour accueilli une demi-journée dans un collège ou un lycée. Ces visites parfois appelées « Vis ma vie », permettent d'aller plus loin dans le rapprochement par le vécu de l'intérieur des acteurs de l'éducation et de l'entreprise.

► POUR PROPOSER DES IMMERSIONS OU DES VISITES D'ENTREPRISE POUR DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Pour construire des programmes de visite ou des immersions en entreprise, il est possible de contacter le Centre d'Etudes et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP) et les Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) des trois académies.

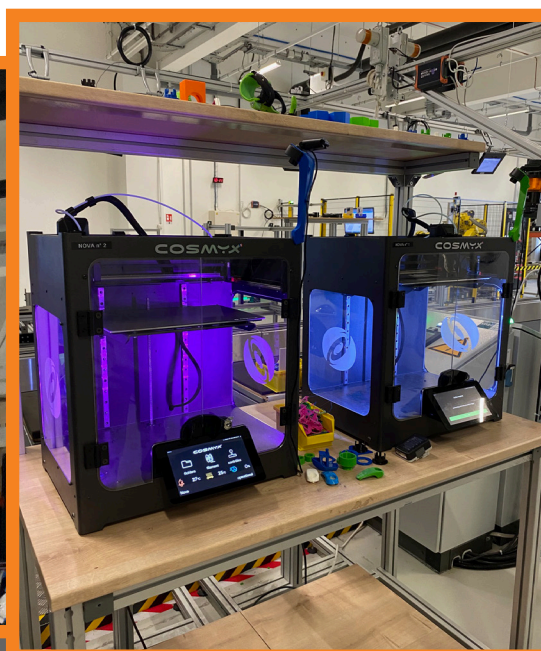
Le CEFPEP est un service positionné à la direction générale de l'enseignement scolaire

Contact CEFPEP : cefpep@education.gouv.fr

Contacts EAFC :

- ▶ EAFC de Créteil : <https://www.ac-creteil.fr/edito/eafc>
- ▶ EAFC de Paris : <https://www.ac-paris.fr/ecole-academique-de-la-formation-continue-122671>
- ▶ EAFC de Versailles : <https://www.ac-versailles.fr/eafc>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32



ACTION 10 : ADAPTER LES FORMATIONS AUX BESOINS DES ENTREPRISES : LES COLORATIONS DE DIPLÔMES ET FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES D'INTÉRÊT LOCAL (FCIL)

OBJECTIFS

La coloration des diplômes professionnels et les FCIL constituent deux mesures d'adaptation de l'offre de formation professionnelle visant à répondre aux besoins économiques du territoire.

En adaptant le diplôme ou en proposant une formation complémentaire répondant aux exigences ou aux évolutions particulières d'un secteur économique local ou régional, ces deux mesures facilitent l'insertion directe des jeunes dans l'emploi.

Outils au service de l'adaptation de la carte des formations professionnelles, les colorations et les FCIL s'inscrivent dans la stratégie de région académique de l'offre de formation professionnelle portée par le recteur de région académique, par l'intermédiaire de la DRAFPIC (délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue).

Répondant à la même problématique d'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins en compétences des milieux économiques d'un territoire, coloration des diplômes professionnels et FCIL apportent cependant des réponses de nature différente :

- La coloration s'inscrit obligatoirement dans la spécialité d'un diplôme professionnel national : le projet pédagogique construit, vise à intégrer les composantes spécifiques à un secteur économique dans le cadre du référentiel et les programmes existants ;
- la FCIL n'est pas construite en appui d'un diplôme professionnel mais vient indépendamment le compléter et lui succède : le projet pédagogique construit, doit alors définir les activités et compétences visées, en référence aux besoins exprimés par les professionnels, sans cadre préétabli.

Ces deux réponses, complémentaires l'une de l'autre, viennent renforcer l'offre de diplômes professionnels déployée sur l'ensemble du territoire.

MODALITÉS

Coloration des diplômes professionnels et FCIL répondent à des principes communs :

- l'inscription dans une stratégie régionale et académique de l'offre de formation professionnelle ;
- un diagnostic d'opportunité construit avec le monde professionnel afin de bien spécifier le besoin ;
- l'ancrage sur des compétences et savoirs professionnels spécifiques, en réponse à des besoins identifiés ;
- l'appui sur des plateaux techniques et des outils adaptés ;

- des modalités pédagogiques centrées sur la mise en situation professionnelle et l'alternance entre les lieux de formations en établissement et en milieu professionnel ;
- la validation et l'évaluation spécifiques des bénéficiaires de la formation ;
- la reconnaissance des compétences acquises par les milieux économiques, au sein des territoires ;
- la mise en place d'une démarche de suivi, d'évaluation et de régulation de la démarche conduite permettant de s'assurer, dans la durée, de l'adéquation de la formation mise en place avec les évolutions des compétences attendues.

Ces deux démarches s'appuient sur un indispensable partenariat entre professionnels de l'entreprise et acteurs éducatifs, dans le cadre d'un projet pédagogique construit collectivement. La mobilisation des partenaires du monde économique et professionnel est essentielle pour que les équipes éducatives puissent effectuer des périodes d'immersion au sein de leurs structures ou bénéficier d'approfondissements professionnels sur des techniques spécifiques.

► Exemple de la FCIL d'un lycée professionnel

Public concerné :

- Stagiaires désireux d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'usinage numérique bois

Objectifs de formation :

- Dessiner sur modeleur 3D
- Compétences en usinage numérique bois
- Permettre d'acquérir une qualification au regard de l'évolution des techniques dans le secteur de l'agencement
- Répondre aux emplois proposés dans le domaine de l'usinage numérique bois

Prés-requis :

- Le candidat sera titulaire d'un Baccalauréat professionnel ou Brevet professionnel issus de la filière bois

Durée de la formation :

- 8 mois de octobre à mai incluant une période de 9 semaines en entreprise

Savoirs faire et savoirs associés :

- Maîtriser un outil informatique de conception 3D
- Aborder l'usinage numérique bois en 3 et 5 axes
- Réaliser des ouvrages par l'intermédiaire de la chaîne numérique

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32**

ACTION 11 : S'ENGAGER POUR UNE FILIÈRE D'ACTIVITÉ D'AVENIR, AVEC LES CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS

OBJECTIFS

Le label Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue.

Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les CMQ ont pour vocation de rapprocher les mondes de l'éducation, de l'économie et de la recherche d'un même territoire afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de formation et de main d'œuvre. L'objectif est de fédérer un large réseau d'acteurs d'excellence de formations, afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et technologiques de ce territoire.

MODALITÉS

► Les Campus, leviers pour la mise en œuvre d'un rapprochement Ecole-Entreprise

Les Campus transforment l'image de la formation professionnelle, tant du point de vue des entreprises que de celui des organismes de formation. Pour rendre pérenne le partenariat entre l'École et l'Entreprise et le consolider à tous les niveaux, la participation des entreprises aux instances de pilotage des Campus est une nécessité.

Les campus sont :

- facteur d'adaptabilité et de réactivité de la formation aux besoins des entreprises
- appui pour l'organisation des périodes de formations en milieu professionnel et des stages

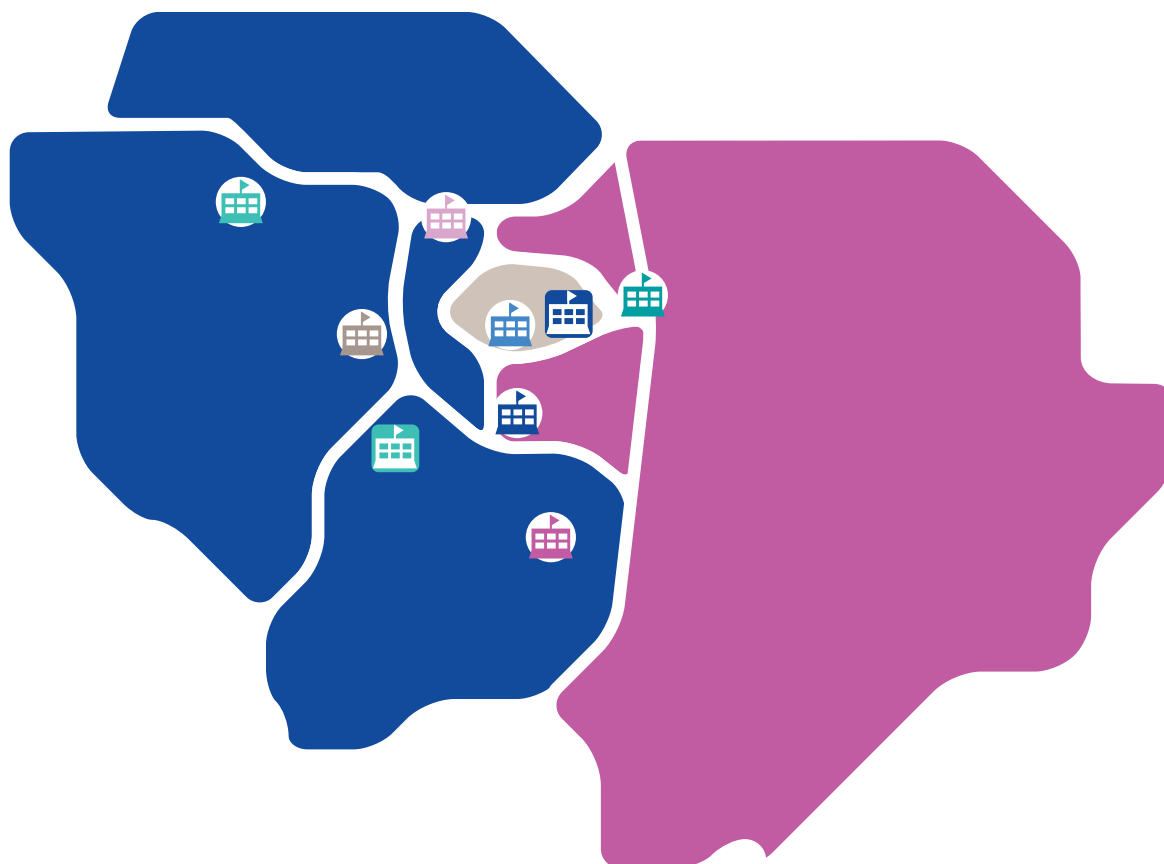
Les campus permettent :

- La construction de parcours de formation adaptés à tous les profils
- Le droit au retour en formation et la montée en compétence des salariés
- La construction de formations innovantes pour favoriser l'insertion professionnelle
- La contribution des formateurs d'horizons divers
- Le transfert de technologie et la veille technologique
- L'utilisation des plateaux techniques des entreprises et des lycées

La Région Île-de-France soutient les Campus des métiers et des qualifications afin de valoriser l'enseignement professionnel de certaines filières et l'adapter aux secteurs d'activités porteurs d'emplois sur un territoire donné.

Site : <https://www.iledefrance.fr/campus-metiers>

Les Campus des métiers et qualifications en Île-de-France :



Campus des métiers et des qualifications Aéronautique et spatial : Conception, Production, Maintenance 4.0



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Patrimoine et Artisanat - Versailles



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Industrie circulaire de la mobilité



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Métiers d'Art et du Design



Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Sécurité



Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Transition numérique et écologique de la construction



Campus des métiers et des qualifications - Intelligence artificielle (en préfiguration)



Campus des métiers et des qualifications - Énergie durable (en préfiguration)



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Santé, Autonomie, Bien-vieillir

POUR S'ENGAGER DANS UNE ACTION AVEC UN CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS :

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-d-ile-de-france-11969>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32

ACTION 12 : S'ENGAGER DANS UN TERRITOIRE, AVEC LES COMITÉS LOCAUX ECOLE ENTREPRISE

OBJECTIFS

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) sont des réseaux locaux opérationnels regroupant les acteurs d'éducation et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux d'un territoire donné.

L'ambition de ces structures locales est de fédérer les parties prenantes d'un territoire pour avancer ensemble vers un seul et même objectif : rapprocher les élèves du monde de l'entreprise pour faciliter leur orientation, leur formation et leur insertion professionnelle.

MODALITÉS

Les CLEE ont vocation à développer des relations permanentes et nourries entre les acteurs du système éducatif avec ceux du monde professionnel (entreprises, fondations ou associations d'entreprises, fédérations professionnelles, artisans, associations agréées, collectivités territoriales et acteurs institutionnels ...). Ils participent également au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle propres à un territoire en constituant une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux. Ils peuvent être territoriaux ou thématiques.

► Des réseaux fédérateurs réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire

Chaque CLEE met en interaction :

- Les acteurs publics d'éducation et de formation : collèges, lycées, CFA, GRETA et CMQ.
- Les acteurs du milieu économique : acteurs économiques, sociaux et organisations publiques.

► Une gouvernance pragmatique et participative

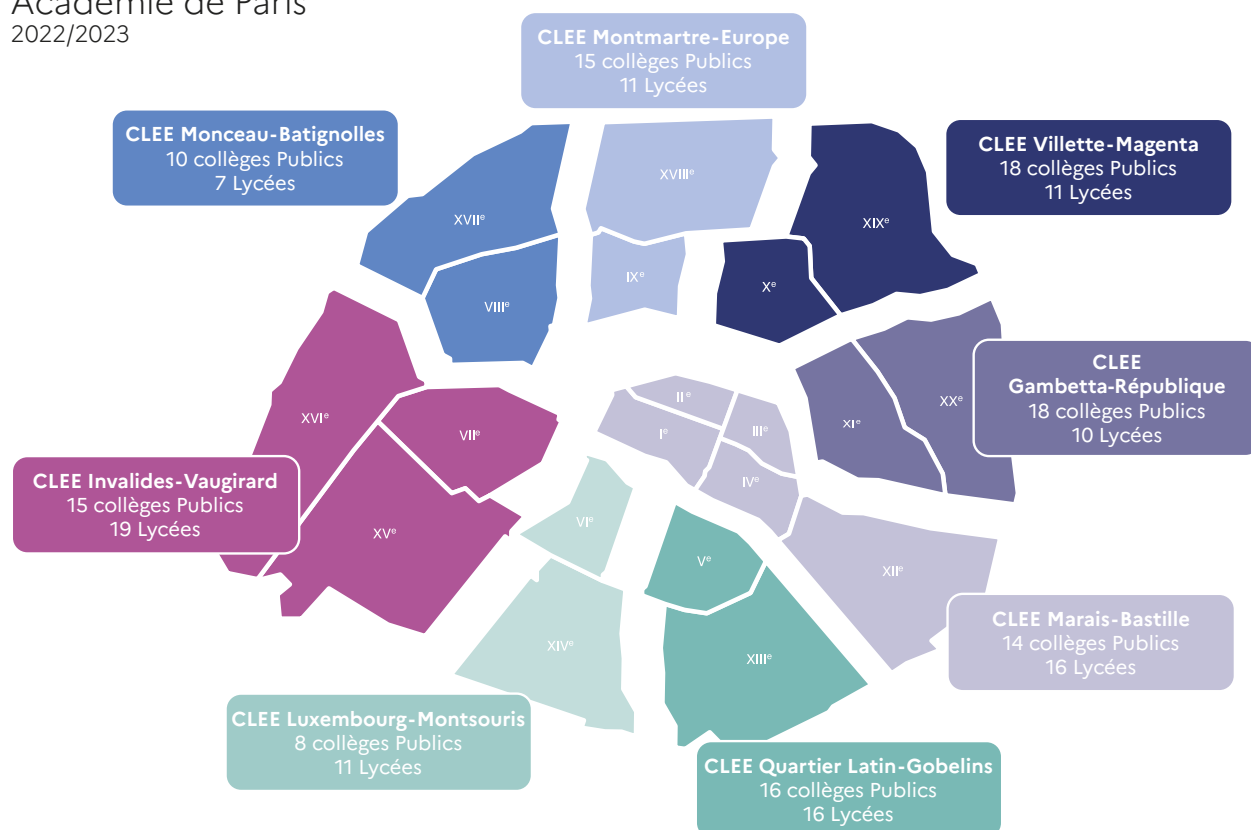
- Des copilotes représentant le monde de l'éducation et de l'économie ou des partenaires.
- Un comité de pilotage ayant pour objectif de définir les actions conjointes à proposer pour le territoire et d'en assurer la mise en œuvre.
- Des groupes de travail sur les thématiques retenues (forum, visites, stages, ...)

La Région Île-de-France soutient les CLEE afin de structurer opérationnellement la relation École-entreprise avec les dispositifs existants et de rendre visibles les échanges entre l'École et le monde économique. Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation.

CLEE - Comité Local École - Entreprise

Académie de Paris

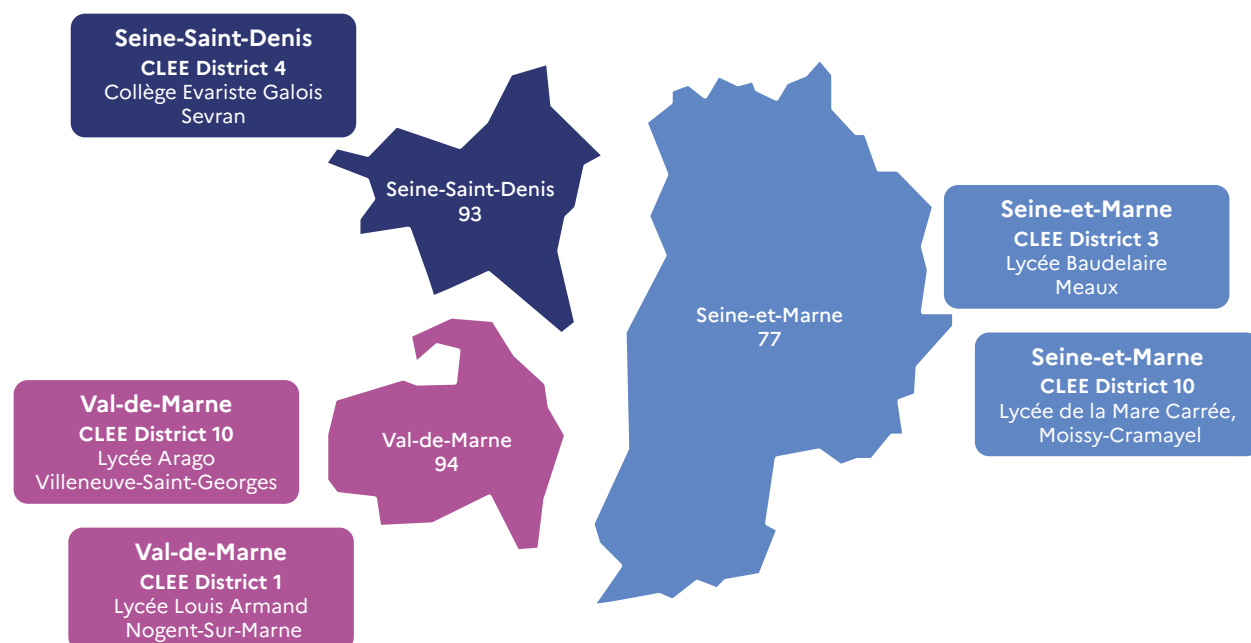
2022/2023



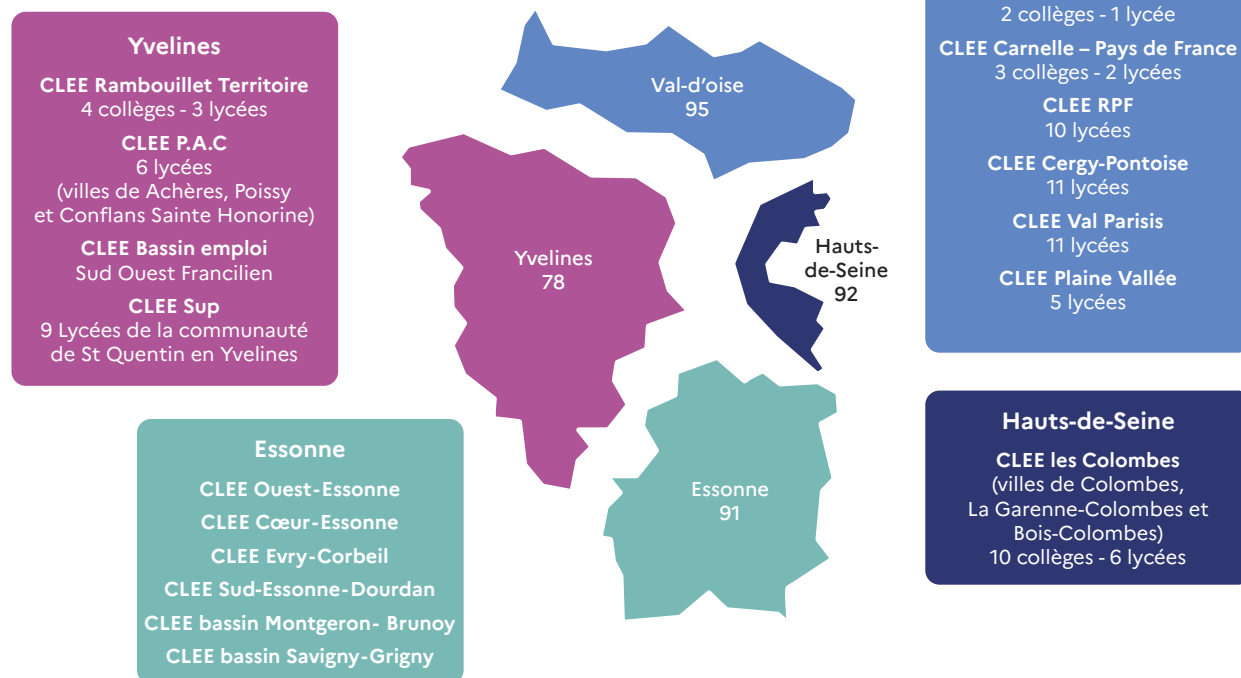
CLEE - Comité Local École - Entreprise

Académie de Créteil

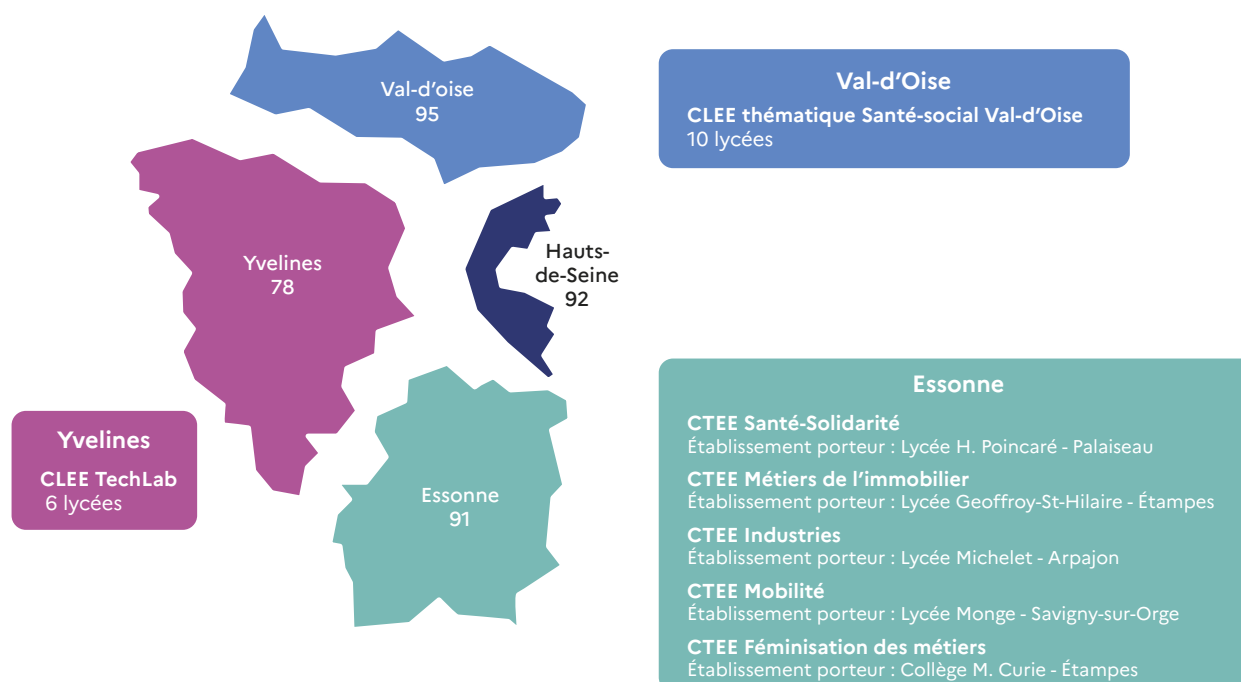
2022/2023



CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Versailles
2022/2023



CLEE - Comités Thématiques École-Entreprise – CTEE
Traite d'un sujet pour tout le département
Académie de Versailles
2022/2023



**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34**

ACTION 13 : METTRE DES PROFESSIONNELS DE VOTRE ENTREPRISE À DISPOSITION DES ACADÉMIES : INGÉNIEURS POUR L'ÉCOLE ET CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ÉCOLE

LES INGÉNIEURS POUR L'ÉCOLE (IPE)

OBJECTIFS

L'objectif de l'association IPE est de permettre aux élèves des voies professionnelles et technologiques une insertion sociale et professionnelle réussie.

MODALITÉS

Les ingénieurs pour l'école sont des cadres et managers expérimentés mis à disposition à temps plein par leur entreprise au sein des académies et pour une durée de trois ans. La diversité de leurs parcours, compétences et réseaux leur permet d'agir en ambassadeurs du monde économique auprès des acteurs éducatifs. Ils interviennent dans le cadre d'une convention triennale entre l'association des Ingénieurs Pour l'École (IPE) et le Ministère de l'éducation nationale qui définit les objectifs et cadre de leurs interventions.

Les actions conduites par les IPE en collaboration et en appui des équipes académiques dédiées à la relation école-entreprise, englobent aussi bien des interventions de sensibilisation sur les réalités de l'entreprise auprès des élèves ou des acteurs éducatifs, que des contributions à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de compétences des entreprises (colorations de diplômes et formations complémentaires d'initiative locales) ou encore du support à l'animation des campus des métiers et qualification ou des comités locaux école-entreprise.

LES CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ÉCOLE (CEE)

OBJECTIFS

Les conseillers entreprise pour l'école contribuent aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir.

MODALITÉS

Les CEE sont des collaborateurs détachés ponctuellement de leur entreprise pour des interventions au sein d'une académie. Ces interventions sont encadrées par des conventions triennales conclues entre le rectorat et les branches professionnelles ou interprofessionnelles, qui en définissent les objectifs et modalités.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32**

ACTION 14 : FORMALISER UN PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

OBJECTIFS

Les actions couvertes par les conventions de partenariat visent à faire mieux connaître les secteurs d'activité des entreprises signataires, à adapter les contenus des formations et des diplômes aux besoins des filières économiques tout en favorisant toutes les opportunités d'accueil et de formation des jeunes.

Elles formalisent les engagements réciproques entre les différents acteurs du monde économique (entreprises, fondations ou associations d'entreprises, fédérations professionnelles, artisans, associations, collectivités territoriales et acteurs institutionnels...) et le ministère de l'Éducation Nationale en définissant des axes stratégiques de collaboration : renforcer la connaissance du monde économique et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les conventions peuvent être signées au niveau national ou régional. La région académique d'Île-de-France et ses académies construisent également leurs propres partenariats en déclinant les accords nationaux ou en répondant directement aux besoins identifiés sur leur territoire.

Répondant à des enjeux de compétences, d'attractivité ou d'engagement social et sociétal, ces partenariats permettent aux entreprises de structurer et promouvoir l'ensemble de leurs engagements en faveur de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes, en les inscrivant dans la durée.

Elles peuvent reprendre tout ou partie des actions détaillées précédemment dans ce guide.

MODALITÉS

Un comité régional regroupant les référents des trois académies franciliennes examine les demandes reçues par les guichets uniques académiques École-Entreprise. L'approbation de la signature d'une convention région académique donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle.

Un comité de pilotage composé des représentants du partenaire et des académies est ensuite chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation du partenariat. Il lui revient d'adapter les engagements et de décider, à terme, du renouvellement du partenariat.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 32

LES TEMPS FORTS DE LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

La relation école-entreprise se construit toute l'année, mais il existe des temps privilégiés dans lesquels les activités peuvent se déployer, notamment :

MARS

► LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Mobilisant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, il vise à permettre aux élèves de découvrir les secteurs d'activités, métiers et formations afin d'élaborer leur projet d'études dans le cadre des heures dédiées à l'orientation.

→ <https://printempsorientation.onisep.fr/>

► LA SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCOLE

La Semaine de l'Economie Sociale et Solidaire a pour objectif de faire découvrir à l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire le secteur et les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

→ Informations : <https://www.education.gouv.fr/semaine-de-l-economie-sociale-et-solidaire-l-ecole-7082>

► LA SEMAINE DE L'ENTREPREUNARIAT AU FÉMININ

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les 13-25 ans à l'entrepreneuriat féminin au travers de témoignages, d'échanges, de rencontres entre des jeunes et des femmes entrepreneures et de conférences.



MAI

► LA SEMAINE NATIONALE DE L'ALTERNANCE

La Semaine nationale de l'alternance est une action de promotion et de valorisation de l'apprentissage associée à des actions de terrain pour donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et pour offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune.

NOVEMBRE

► LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

La Semaine nationale École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de valoriser et promouvoir les échanges entre les entreprises et le monde éducatif.

→ Informations : <https://www.education.gouv.fr/semaine-ecole-entreprise-7550>

► LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Lors de la Semaine de l'industrie, de nombreuses manifestations sont organisées au niveau local et national : journées portes ouvertes en entreprise, forums des métiers, ateliers pédagogiques sur sites scolaires, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats.

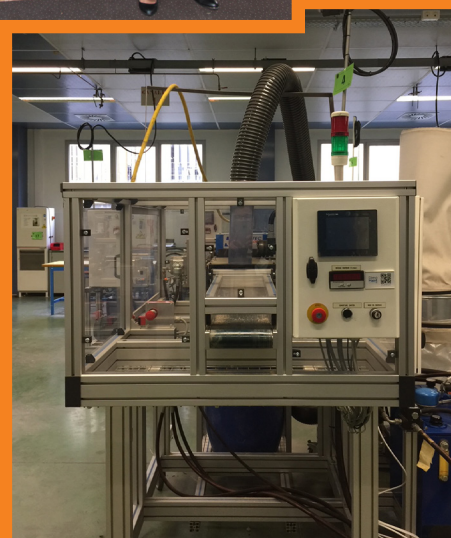
→ Informations : <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/>

DÉCEMBRE

► LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La Semaine nationale des lycées professionnels a pour objectif de faire connaître et valoriser les formations proposées par les lycées professionnels et de présenter les diplômes et métiers auxquels elles préparent.

→ Informations : <https://eduscol.education.fr/2956/semaine-des-lycees-professionnels>



VOS POINTS DE CONTACT EN ÎLE-DE-FRANCE

1- LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la DRAFPIC, est installée, dans chaque académie, une mission académique éducation économie, dans laquelle des chargés de mission travaillent en coopération avec des ingénieurs pour l'école

Les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via les guichets académiques :

- ▶ Académie de Créteil (94,93,77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

2- LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France a créé l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation le 1^{er} janvier 2023, pour garantir à tous les franciliens un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Cette agence permet de répondre à toutes les interrogations concernant l'information à l'orientation sur le territoire, en appelant le numéro vert gratuit 08 00 73 06 40. L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et de redirection. La plateforme Oriane, est devenue le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie : <https://www.iledefrance.fr/orientation-faites-le-point-avec-orianeinfo>

3- L'ONISEP ÎLE-DE-FRANCE

Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En lien avec les services académiques de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de sa région pour renforcer l'aide à l'orientation.

- ▶ Ressources documentaires : droidf@onisep.fr
- ▶ Accompagnement pédagogique : accompagnement_idf@onisep.fr
- ▶ Folios Île-de-France : foliosidf@onisep.fr
- ▶ Géolocalisation des établissements scolaires : <http://geolocalisation.onisep.fr>



► Plus d'informations sur :



► <https://www.ac-paris.fr/relation-ecole-entreprise-125093>

Région académique d'Île-de-France

Secrétariat général | 47 rue des Écoles, 75230 Paris CEDEX 5

ce.sgra@region-academie-idf.fr

 @RAIledeFrance